

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FÉVRIER 2025

Le douze février 2025, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUSSANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Karine PALIN, Maire.

Date de convocation : 08/02/2025

Secrétaire de séance : Christelle OLLIVOT

NOM	PRESENT	EXCUSE	POUVOIR
PALIN Karine	X		
GOFFRE Jean-Claude	X		
MAURIN Annette	X		
CROUAIL Jean-Pierre	X		
RAMPNOUX Chantal	X		
SORBIER Jean-Charles	X		
MILLET Maryse	X		
POUILLET Patrice	X		
CHAUMEIL Arnaud	X		
OLLIVOT Christelle	X		
FONSECA Rose-Marie	X		
JAROUSSEAU Nicolas	X		
CHEVALIER Nadia	X		
DHERS Frédéric		X	
LECCA Audrey	X		
CLAUZEL Alexia	X		
DI NATALE Bruno	X		
BRUNET Sandrine		X	Jean-Charles SORBIER

Quorum	OUI
PV séance du 21/12/2024	Adopté à l'unanimité

Départ Chantal RAMPNOUX à 20h = pouvoir à Audrey LECCA à partir de la délibération n°4

N° DEL-12022025-1 : TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DU BOURG (C.A.B.) – PHASE 1 - Choix des entreprises – LOT n°1 et LOT n°2

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Dans le cadre du programme des travaux d'aménagement du Bourg (CAB) de la Commune, un appel d'offres (procédure adaptée) a été déposé le 23 décembre 2024 pour les travaux (phase 1 et phase 2) des lots :

1. Terrassements, nivellements, VRD, aménagement de sols, mobiliers
2. Aménagements paysagers (plantations, arrosage)

LOT n° 1 : Terrassements, nivellements, VRD, aménagement de sols, mobiliers

Karine PALIN, Maire indique que le Cabinet J-L. TOURNIER, Maître d'œuvre mandataire, a procédé à l'analyse des offres des sociétés candidates. Il en est ressorti les résultats suivants pour le lot n°1, **avant négociation** avec les entreprises :

CRITERE PRIX DES PRESTATIONS (40%)

N°ouverture	Société	Tranche ferme HT	Option	TOTAL HT des offres	Note
1	COLAS	1 915 219,18 €	10 520 ,00 €	1 925 739,48 €	40.00
2	CMR	2 281 309,71 €	35 388,00 €	2 316 697,71 €	33.25
3	SPIE BATIGNOLLES	2 300 865,42 €	10 177,30 €	2 311 042,72 €	33.33
4	SANZ TP	2 135 054,33 €	8 470,00 €	2 143 524,33 €	35.94

CRITERE VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (60%)

Société	Références et capacités de l'entreprise	Moyens humains et matériels affectés au chantier	Sécurité du chantier	Méthodologie de réalisation	Qualité des matériaux	Performance en matière de protection de l'environnement	Planning détaillé et argumenté	Note	Délai
Note max	15	10	5	10	5	5	10		En jours
COLAS	11	10	4	8	5	4	6	48	470
CMR	10	9	4	6	5	4.50	5	43.50	290
SPIE BATI.	11	10	4	7	5	4	10	51	158
SANZ TP	12	10	4	9	5	4.50	8	52.50	210

Tableau récapitulatif de l'analyse des offres avant négociation :

Concurrent n :	1	2	3	4
Entreprise :	COLAS	CMR	SPIE BATIGNOLLES	SANZ TP
A – Prix des prestations (note sur 40 pts = 40%)	40,00	33,25	33,33	35,94
B - Valeur technique des offres (note sur 60 pts = 60%)	48,00	43,50	51,00	52,50
Note totale (note sur 100 pts = 100%)	88,00	76,75	84,33	88,44
Classement	2	4	3	1

Conformément au dossier de consultation des entreprises, une négociation a été engagée avec les candidats arrivés aux trois premières places. Les demandes d'explications et/ou de confirmation de l'offre portaient sur la compréhension des travaux à exécuter, un justificatif des prix indiqués sur les DPGF, une demande de planning affiné en tenant compte de l'option et une demande d'ajustements financiers éventuels avec remise des pièces (acte d'engagement...) mises à jour.

Les trois entreprises ayant revu leur offre initiale, l'analyse définitive fait ressortir les résultats suivants :

CRITERE PRIX DES PRESTATIONS – APRES NEGOCIATION (40%)

N°ouverture	Société	Tranche ferme + option HT	Tranche ferme + option TTC	Note
1	COLAS	1 915 219,18 €	2 310 887,38 €	40.00
3	SPIE BATIGNOLLES	2 108 255,91 €	2 529 907,09 €	36.54
4	SANZ TP	2 078 011,14 €	2 493 613,37 €	37.07

CRITERE VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE – APRES NEGOCIATION (60%)

Société	Références et capacités de l'entreprise	Moyens humains et matériels affectés au chantier	Sécurité du chantier	Méthodologie de réalisation	Qualité des matériaux	Performance en matière de protection de l'environnement	Planning détaillé et argumenté	Note	Délai
Note max	15	10	5	10	5	5	10		En jours
COLAS	11	10	4	8	5	4	8	50	274
SPIE BATI.	11	10	4	7	5	4	10	51	118,50
SANZ TP	12	10	4	9	5	4.50	8	52.50	205

Tableau récapitulatif de l'analyse des offres après négociation :

Concurrent n :	1	3	4
Entreprise :	COLAS	SPIE BATIGNOLLES	SANZ TP
A – Prix des prestations (note sur 40 pts = 40%)	40,00	36,54	37,07
B - Valeur technique des offres (note sur 60 pts = 60%)	50,00	51,00	52,50
Note totale (note sur 100 pts = 100%)	90,00	87,54	89,57
Classement	1	3	2

Au regard des critères de jugement des offres, énoncés dans l'avis d'appel public à concurrence et le règlement de consultation, l'offre de l'entreprise COLAS SARRAZY TP ressort comme étant la mieux-disante pour le lot n°1 pour le un prix de 1 915 219,18 € HT soit 2 310 887,38 € TTC, option comprise. L'ordre de service n°1 précisera que seuls les travaux de la phase 1 sont engagés sur le budget 2025. Les travaux de la phase 2 feront l'objet d'un nouvel ordre de service sur le budget 2026.

LOT n° 2 : Aménagements paysagers (plantations, arrosage)

L'analyse des offres des sociétés candidates par le Cabinet J-L. TOURNIER, Maître d'œuvre mandataire, a fait ressortir les résultats suivants pour le lot n°2, **avant négociation** avec les entreprises :

CRITERE PRIX DES PRESTATIONS – AVANT NEGOCIATION (40%)

N°pli	Société	Dossier cand. complet O/N	TOTAL HT des offres	Note / 40
2	JARDINS DE GUYENNE	OUI	117 587,15 €	38.88
6	CENTAURES ESPACES VERTS	NON	127 859,07 €	36.78
7	BOULERIS	OUI	114 298,45 €	40

CRITERE VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE – AVANT NEGOCIATION (60%)

Société	Présentation de l'entreprise, capacités et références	Equipes dédiées au chantier	Sécurité	Chantier : note technique et méthodologie pour la réalisation	Fiches techniques et fournitures	Performances en matière de protection de l'environnement	planning	Note / 60
Note max	15	10	5	10	5	5	10	
JARDINS DE GUYENNE	14	9	5	9	5	5	10	57.00
CENTAURES ESPACES VERTS	11	9	5	7	2	3	7.47	43.47
BOULERIS	13	9	5	9	4	5	8.36	53.36

CLASSEMENT DES OFFRES AVANT NEGOCIATION

N°ordre ouverture	Société	Offre H.T.	Note Prix/40	Note Tech/60	Note /100	CLASSEMENT
1	JARDINS DE GUYENNE	117 587,15 €	38.88	57.00	95.88	1
2	CENTAURES ESPACES VERTS	127 859,07 €	36.78	43.47	80.25	3
3	BOULERIS	114 298,45 €	40.00	52.36	93.36	2

Conformément au dossier de consultation des entreprises, une audition / négociation avec les 3 entreprises a été engagée.

Les trois entreprises ayant répondu à la proposition de négociation, l'analyse définitive fait ressortir les résultats suivants :

CRITERE PRIX DES PRESTATIONS – APRES NEGOCIATION (40%)

N°entreprise	Société	remarques	TOTAL HT des offres	Note / 40
1	JARDINS DE GUYENNE	Offre conforme Remises sur prix unitaires	109 838,75 €	40.00
2	CENTAURES ESPACES VERTS	Remise commerciale de 2 859,07 € sur l'offre initiale	125 000,00 €	35.15
7	BOULERIS	Pas d'ajustement sur le prix initial	114 298,45 €	38.44

CRITERE VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE – APRES NEGOCIATION (60%)

Société	Présentation de l'entreprise, capacités et références	Equipes dédiées au chantier	Sécurité	Chantier : note technique et méthodologie pour la réalisation	Fiches techniques et fournisseurs	Performances en matière de protection de l'environnement	planning	Note / 60
Note max	15	10	5	10	5	5	10	
JARDINS DE GUYENNE	15	9	5	10	5	5	10	59.00
CENTAURES ESPACES VERTS	11	9	5	7	3	3	7.47	44.47
BOULERIS	13	9	5	10	5	5	9.18	56.18

CLASSEMENT DES OFFRES APRES NEGOCIATION

N°ordre ouverture	Société	Offre H.T.	Note Prix/40	Note Tech/60	Note /100	CLASSEMENT
1	JARDINS DE GUYENNE	109 838,75 €	40.00	59.00	99.00	1
2	CENTAURES ESPACES VERTS	125 000,00 €	35.15	44.47	79.62	3
3	BOULERIS	114 298,45 €	38.44	55.18	94.62	2

Au regard des critères de jugement des offres, énoncés dans l'avis d'appel public à concurrence et le règlement de consultation, l'offre de l'entreprise JARDINS DE GUYENNE ressort comme étant la mieux-disante pour le lot n°2 pour le un prix de 109 838,75 € HT soit 131 806,50 € TTC. L'ordre de service n°1 précisera que seuls les travaux de la phase 1 (entrées est et ouest, Place de la Mairie) sont engagés sur le budget 2025. Les travaux de la phase 2 feront l'objet d'un nouvel ordre de service sur le budget 2026.

Sur proposition de Karine PALIN, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- attribue à l'unanimité le marché pour les travaux des phases 1 et 2 dans le cadre de la convention d'aménagement du BOURG :
 - Pour le lot n°1 : Terrassements, nivellements, VRD, aménagement de sols, mobiliers à l'entreprise COLAS pour un montant de 1 915 219,18 € HT soit 2 310 887,38 € TTC, option comprise ;
 - Pour le lot n°2 : Aménagements paysagers (plantations, arrosage) à l'entreprise JARDINS DE GUYENNE pour un montant de 109 838,75 € HT soit 131 806,50 € TTC.
- charge Karine PALIN, Maire, de la signature de tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

N° DEL-12022025-2 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Karine PALIN, Maire rappelle aux élus la démission d'un agent titulaire au 25/09/2024 et le recrutement en urgence, par délibération n° DEL-23092024-1 en date du 23/09/2024, d'un adjoint technique contractuel à temps complet en application de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Karine PALIN propose au conseil municipal, conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, la création au 01/04/2025 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial prenant le relais du poste de contractuel cité ci-dessus, pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'adopter la proposition du Maire de création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01/04/2025
- d'adopter le tableau des effectifs modifié
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

N° DEL-12022025-3 : DÉLIBÉRATION « QUARTS DE CRÉDITS » AUTORISATION DE DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2025

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Karine PALIN indique au Conseil Municipal que plusieurs devis d'investissement ont été transmis à la mairie :

- Deux devis du bureau d'études FONVIELLE INGENIERIE pour les études relatives à l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication tranche 3 et 4 : un devis de 3 000.00 € TTC (établissement du plan EP, élaboration pièces administratives et estimatifs et un devis pour l'assistance à l'analyse des offres de 960.00 € TTC). Les crédits doivent être ouverts au compte 203 (chapitre 20).
- Un devis de l'entreprise AMQ pour le changement de la porte et de la fenêtre du local police municipale en cours d'aménagement pour un montant de 9 699,14 € TTC. Les crédits doivent être ouverts au compte 2131 (chapitre 21).
- Trois devis (deux de l'entreprise IN&TECH Energie et un de l'entreprise A.M.A. (Aquitaine Menuiserie Agencement). Les devis ont été demandés pour la continuité des travaux du bâtiment communal situé au 10b-12 route de Pauillac. Les deux devis d'IN&TECH s'élèvent aux montants respectifs de 2 042,40 € et 2 332.20 € TTC. Le devis de A.M.A. s'élève à un montant de 752.87€ TTC. Les crédits doivent être ouverts au compte 2132 (chapitre 21).

La validation de ces travaux est nécessaire pour permettre leur démarrage rapidement, Karine PALIN sollicite donc l'autorisation du Conseil Municipal de régler ces sommes, avant le vote du budget de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote à l'unanimité, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses avant le vote du budget les devis des entreprises :
 - FONVIELLE INGENIERIE pour les montants de 3 000.00 € TTC et 960.00 € TTC,
 - IN&TECH Energie pour les montants de 2 042,40 € et 2 332.20 € TTC,
 - A.M.A. pour le montant de 752.87 € TTC.
- Vote à la majorité des voix (16 pour, 1 contre), l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses avant le vote du budget du devis de l'entreprise AMG Menuiserie d'un montant de de 9 699,14 € TTC.

- S'engage à inscrire les dépenses au budget 2025 soit :
 - o 3 960,00 € à l'article 203
 - o 9 699,14 € à l'article 2131
 - o 5 127,47 € à l'article 2132

N° DEL-12022025-4 : REPAS DES AINÉS - PARTICIPATION DES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION « LA RONDE DES SAISONS » DOMICILIÉS HORS COMMUNE

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, rappelle que le repas annuel organisé par la Mairie à l'attention des Aînés de la commune âgés de 65 ans et plus est fixé au dimanche 16 mars 2025.

Chaque année, les adhérents hors commune de l'association « la Ronde des Saisons » sont accueillis à ce repas, en raison de leur implication dans le lien social au profit des Aînés de la commune. Une participation financière fixée par le Conseil Municipal leur est demandée.

Sur proposition de Karine PALIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la participation des adhérents de l'association « la Ronde des Saison » domiciliés hors commune au repas des Aînés avec une participation égale au montant du repas réglé au traiteur par la Mairie.

N° DEL-12022025-5 : PROPOSITION DE VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE – B 551

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, fait part au conseil de la demande formulée par un administré pour l'acquisition de la parcelle communale cadastrée section B n°551, d'une superficie de 1 158m², de typologie « landes », au prix de 0.25 € le m² (soit 289,50 €) avec prise en charge de l'ensemble des frais générés par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la vente au demandeur, de la parcelle cadastrée section B n°551 au prix de 0.25€ le m², soit 289,50 €
- autorise Karine PALIN, Maire, à effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de la vente.

N° DEL-12022025-6 : PROPOSITION DE VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE – AI 630

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, fait part au conseil municipal de la réception d'une offre d'achat d'un administré, pour la parcelle communale AI N°630 située rue de Caboy, d'une superficie de 952 m², pour un montant de 30 000,00 € nets, avec un engagement de régularisation formelle pour la cession au titre de l'euro symbolique de la partie de la parcelle attenante AI 631 sur laquelle se situe la pompe de relevage appartenant à la Communauté de Communes Médoc Estuaire, comme repérée sur les plans d'implantation joints.

Sur proposition de Karine PALIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote à l'unanimité la vente de la parcelle AI n°630, au prix de 30 000,00 € nets avec la condition de cession énoncée concernant la pompe de relevage. La parcelle AI 630 provient du service des Domaines et ayant été intégrée dans le patrimoine communal par délibération n°DEL-09042021-10 en date du 9 avril 2021.
- autorise Karine PALIN, Maire, à effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de la vente.

N° DEL-12022025-7 : PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN BIEN PRIVÉ SITUÉ PLACE DE LA MAIRIE – PARCELLE AB 308

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Karine PALIN, Maire, fait part au conseil municipal d'une opportunité d'acquisition d'un bien du domaine privé situé Place de la Mairie, sur la parcelle AB 308 en cours de division. Le propriétaire actuel a transmis un plan de géomètre de 1995, un procès-verbal de bornage dressé le 27/01/2025 et un dossier de diagnostics techniques du bâtiment, établi suite à une mission effectuée le 03/12/2024.

Karine PALIN rappelle que cette parcelle a été définie comme emplacement réservé (ER 2) dans le projet de P.L.U. de la commune et qu'un groupe d'élus a visité les lieux le jeudi 23 janvier 2025 en présence de la propriétaire.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'intention d'achat éventuel de ce bien et dans l'affirmative sur l'offre à émettre au propriétaire actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote à la majorité des voix (16 pour, 1 abstention) la proposition d'achat d'une partie de la parcelle AB 308 selon le bornage en cours, dans une fourchette de prix entre 90 000 € et 100 000 €.
- autorise Karine PALIN, Maire, à effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de cet achat.

N° DEL-12022025-8 : AMENAGEMENT DU BOURG – TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DU BOURG (CAB)

DEMANDE DE SUBVENTION - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

- OPERATION AMENAGEMENT DE BOURG

- OPERATION D'AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE

**Rapporteur : Mme Karine PALIN
Maire**

Dans le cadre des travaux de la convention d'aménagement du Bourg (CAB), Karine PALIN, Maire, propose au Conseil Municipal de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) sur deux opérations définies comme prioritaires en 2025 par la Direction de la Citoyenneté et de la sécurité – bureau des dotations et des finances locales, dans la catégorie 7 – investissements et plus particulièrement le point 7.7 – autres investissements.

Les deux opérations concernées sont :

1. Aménagement de bourg ;
2. Aménagement de bourg ayant pour objet d'améliorer la sécurité routière.

Considérant que les travaux prioritaires ont été identifiés et nommés Tranche 1 pour la période 2025-2026 dans le cadre de la CAB et décrits dans les fiches actions (n°201, 207, 204, 206, 205, 301, 302, 303, 105 et 101) du programme d'aménagement du Bourg de Soussans ;

Considérant que les entreprises attributaires des travaux de la Tranche 1 ont été choisies par délibération n° DEL-12022025-1 du 12 février 2025, les coûts des travaux objet de la présente demande de dotation sont donc connus ;

Le plan de financement présenté au conseil municipal est décomposé comme suit :

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
MOE - phase 1 et 2	Atelier de paysage TOURNIER + ECR Environnement	99 175,58 €		

Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
SPS - phase 1 / 2	SPS	6 500,00 €		
CT - phase 1 / 2	SOCOTEC - contrôle technique	6 774,44 €		
Sous-total MOE/Études		112 450,03 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
travaux de voirie - phase 1	COLAS SARRAZY	971 421,20 €		
travaux de voirie - phase 2 + option	COLAS SARRAZY	954 318,28 €		
travaux d'enfouissement (T1/T2)	CDR LACROIX	127 171,85 €		
travaux d'enfouissement (T3/T4/T5)	CDR LACROIX	139 108,00 €		
acquisition immobilière en cours	immeuble Place de la Mairie	100 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		2 292 019,33 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		2 404 469,36 €	0,00 €	0,00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR	Préfecture de la Gironde - aménagement du Bourg (ensemble fiches actions de la CAB décrites dans le programme d'aménagement) travaux : aménagement de voirie dans le cadre d'une convention pluriannuelle	sollicité	150 000,00 €	6,24%
DETR	Préfecture de la Gironde - aménagement du Bourg (ensemble fiches actions de la CAB décrites dans le programme d'aménagement) : amélioration de la sécurité routière dans le cadre d'une convention pluriannuelle	sollicité	150 000,00 €	6,24%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%

Conseil départemental	subvention CAB - fiche action 205 - enfouissement réseaux secs	acquis	18 194,00 €	0,76%
Conseil départemental	subvention CAB - fiche action 201 - sécurité entrée ouest	acquis	7 680,00 €	0,32%
Conseil départemental	subvention CAB - fiches action 207 et 204 - sécurité entrée est	acquis	28 800,00 €	1,20%
Conseil départemental	subvention CAB - fiche action 301 - aménagement Bourg place de la Mairie	acquis	20 496,00 €	0,85%
Conseil départemental	subvention CAB - fiche action 301 - aide spécifique CAB	acquis	52 500,00 €	2,18%
Conseil départemental	subvention CAB - fiche action 301 - abords patrimoine non protégé monument aux morts	acquis	4 200,00 €	0,17%
Conseil départemental	subvention CAB - fiche 302 - aménagement de Bourg	sollicité	21 350,00 €	0,89%
Conseil départemental	subvention CAB - fiches action 302 et 303 - enfouissement des réseaux	sollicité	6 000,00 €	0,25%
Conseil départemental	subvention CAB - fiche action 303 - FDAVC	sollicité	8 750,00 €	0,36%
Conseil départemental	subvention CAB - fiche action 303 - sécurité parking	sollicité	8 000,00 €	0,33%
Conseil départemental	subvention CAB - fiche action 303 - patrimoine non protégé parvis	sollicité	7 500,00 €	0,31%
Conseil départemental	subvention CAB - fiche action 105 - report modal	sollicité	84 075,00 €	3,50%
EPCI				0,00%
Autre collectivité	SIEM - enfouissement réseaux T1/T2	acquis	4 893,46 €	0,20%
Autre collectivité	SIEM - enfouissement réseaux T3/T4/T5	sollicité	5 000,00 €	0,21%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		577 438,46 €	24,02%
Autres aides non publiques				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres – en partie issus de la vente de terrains communaux de la rue du Petit Verdoy	En partie acquis sur budget annexe	827 030,90 €	
	Emprunt	sollicité	1 000 000,00 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage			1 827 030,90 €	75,98%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			2 404 469,36 €	

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **charge le Maire d'une demande de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR) suivant le plan de financement présenté, et le cas échéant de signer une convention pluriannuelle avec le représentant de l'État dans le cadre de cette demande.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20 heures 45 minutes.

Récapitulatif des délibérations :

- N° DEL-12022025-1 : Travaux dans le cadre de la convention d'aménagement du bourg (C.A.B.) – phase 1 - choix des entreprises – lot n°1 et lot n°2
- N° DEL-12022025-2 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
- N° DEL-12022025-3 : Délibération « quarts de crédits » autorisation de dépenses avant le vote du budget de l'exercice 2025
- N° DEL-12022025-4 : Repas des aînés - participation des adhérents de l'association « la ronde des saisons » domiciliés hors commune
- N° DEL-12022025-5 : Proposition de vente d'une parcelle communale – B 551
- N° DEL-12022025-6 : Proposition de vente d'une parcelle communale – AI 630
- N° DEL-12022025-7 : Proposition d'acquisition d'un bien privé situé place de la mairie – parcelle AB 308
- N° DEL-12022025-8 : AMENAGEMENT DU BOURG – TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DU BOURG (CAB) - DEMANDE DE SUBVENTION - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)
 - OPERATION AMENAGEMENT DE BOURG
 - OPERATION D'AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE

Signatures

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Karine PALIN

Christelle OLLIVOT